

Sénat – fin

Travaux, 6, 103-104, 185, 266-268, 277-279, 290, 653, 749, 792, 826, 870, 881, 922, 926, 956, 958, 966, 973, 974, 976, 986, 1067, 1124, 1270, 1310, 1315-1316

Voir Réforme du Sénat

Règlement du Sénat

Sénat, nécessité d'une réforme, 234, 316-324, 325, 485-488, 489-492, 499-503, 507-518, 653-657, 675-679, 705-712, 744-749, 819-825, 870-872

Abolition du terme à vie, 486

Adoption de mesures législatives à caractère constitutionnel, 654

Âge de retraite, 677, 746, 822, 823

Âge limite des leaders, du président et des présidents de comités, 678, 823

Assiduité aux séances, 819

Attitude générale des représentants du peuple à l'autre endroit, 500, 820-823

Besoins de la société et de l'ensemble du pays, 706

Bills d'initiative ministérielle, y compris mesures financières, 678

Bills renvoyés au Sénat après deuxième lecture, 501

Comités spéciaux, 319, 745-746

Communes, période de questions prétexte à confusion, 707

Compétence dans domaines bancaire, financier et fiscal, 654

"Confederation Debates", 744-745

"Confédération de demain", 1967, par John Robarts, 675

Conférences fédérales-provinciales

Études parlementaires, 675

Séances de commissions royales d'enquête, 675

Constitution canadienne et le citoyen, 318

Corps entièrement non partisan, 502

Création d'un nombre limité de petits comités hautement spécialisés, 501

Critères de sélection, 317-318, 487, 502, 744-747

Discussions de comités parlementaires, 675

Dispositions transitoires, 318

Droit de légiférer ou d'introduire des mesures financières, etc., 707

Droit de veto absolu et droit de veto suspensif, 655, 746, 871

Durée limite des mandats, 678, 707

Élément important de notre régime parlementaire, 655

Établissement d'un comité sénatorial permanent des affaires canadiennes, 822, 823

Expérience et contribution au processus parlementaire, 707

Extrait des Débats de la Chambre des communes du 26 janvier 1973, 322

Groupes spéciaux de travail, 709

Horizons nouveaux, expérience et bien-être humains, 502

Indifférence du public à l'égard du Sénat, 323, 500

La Constitution canadienne et le citoyen, document publié en février 1969, 871

Leader du gouvernement au Sénat, possibilité de conflit d'intérêt, 655, 708

"Les tensions créatrices", 679

Lien de communication avec circonscriptions, 821

Mandat, 502, 821

Manque de préavis et bills d'initiative sénatoriale, 705

Membre du Cabinet, 708, 823

Mesures d'initiative gouvernementale, 677, 710

Mesures législatives émanant de l'autre endroit, 487, 501, 710

Monocamérisme, 656

Nombre de sénateurs, 677, 707

Nombre plus élevé de séances au cours d'une même semaine, 821, 872

Nominations, 654, 708, 823, 872

Organes législatifs provinciaux, 711

Parliamentarian, article sur Sénat du Canada, avril 1972, 654

Parlements provinciaux, adoption d'un système parlementaire unicaméral, 500

Personnel de recherche et d'enquête, 501

Perspectives d'une réforme à long terme, 654